

Axe A6 : Economie touristique

Priorités d'actions figurant dans Ambition 2020 mobilisant le Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Enjeu 10 : La structuration de l'offre touristique à partir du renforcement de l'attractivité des lieux de visite patrimoniaux et par le développement des itinérances douces

⇒ 10.1. Mettre en œuvre les préconisations découlant de l'étude pour candidater au label Pays d'Art et d'Histoire

⇒ 10.2. Renforcer l'attractivité des sites touristiques emblématiques du bassin de vie par une valorisation et une amélioration des conditions d'accueil et de la lisibilité de l'offre culturelle

⇒ 10.3. Accompagner le développement des circuits pédestres et du tourisme à vélo sur le territoire

Le Pays de La Châtre en Berry dispose d'un patrimoine naturel (haies, vallons, zones humide et cours d'eau) et culturel (George Sand, Jacques Tati, châteaux, édifices religieux) d'une grande richesse propice au développement du tourisme considéré comme une activité économique majeure du territoire.

Souhaitant développer le tourisme à vélo, le Pays a réalisé en 2016 une étude « Pays à vélo » portant sur l'identification des itinéraires cyclables et la mise en œuvre des aménagements.

La **mesure 10** permettra de réaliser les itinéraires cyclables « Indre à Vélo » et « Compostelle à Vélo » identifiés par le Schéma régional véloroutes et voies vertes adopté par la région en 2007



Le territoire compte quelques sites touristiques majeurs : Sites Sandiens (maison de George Sand à Nohant, village de Nohant, moulin d'Angibault à Montipouret...), musées (musée George Sand à La Châtre, maison jour de fêtes à Ste Sévère, maison des traditions à Chassignolles...), édifices religieux (basilique de Neuvy classée UNESCO, églises romanes à fresques de Vic et Thevet St Julien...), châteaux (Ars, Cluis, Lys St Georges, Sarzay, St Chartier...), lac d'Eguzon (commune riveraine : Saint Plantaire).

Définie de façon concertée dans le cadre du programme Leader, la stratégie touristique du Pays de La Châtre en Berry consiste en la « structuration et le développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien nature-culture ».

La **mesure 14** visera à renforcer l'attractivité touristique du territoire par une mise en valeur et un développement des sites touristiques majeurs en misant sur la qualité, l'innovation, la diversification des activités et des produits.

AXE A6 : Economie touristique	Crédits réservés	Investissement	Fonctionnement
Mesure 10 : les Pays à vélo	100 000 €	100 000 €	
Mesure 10-1 : Tourisme à vélo : Valorisation du patrimoine naturel et paysager sur l'itinéraire Indre à vélo (phases étude et mise en tourisme)	0 €		
Mesure 12 : Itinérance touristique équestre	0 €		
	0 €		
Mesure 14 : Sites et accueil touristiques	300 000 €	300 000 €	
TOTAL	400 000€	400 000 €	

Descriptif sommaire des projets identifiés

Mesure 10

Réalisation d'une étude d'aménagement et de jalonnement des itinéraires cyclables à l'échelle de 3 Pays : La Châtre en Berry, Berry St Amandois et Val de Creuse-Val d'Anglin

Maître d'ouvrage : A définir (Pays et/ou Communautés de Communes)

Montant estimatif du projet : 20 000 € pour le Pays de La Châtre en Berry

Subvention régionale sollicitée : 80 % de la dépense éligible Contenu :

- Etude d'aménagement et de jalonnement des itinéraires, définition des besoins de stationnement des vélos et équipements connexes

Avancement du projet : étude de faisabilité « Pays à vélo » réalisée, cahier des charges de l'AMO des Communautés de Communes en cours d'élaboration

Echéancier (démarrage des travaux : 1^{er} juin 2018) : 2018/2019

Mesure 14

Amélioration de l'attractivité touristique du Moulin d'Angibault à Montipouret

Maître d'ouvrage : Commune de Montipouret

Montant estimatif du projet : 66 000 € HT

Taux : investissements 25%

Subvention régionale sollicitée : 16 500 €

Contenu :

- Aménagements et investissements pour l'accueil des clientèles touristiques et la qualité des prestations

Echéancier (démarrage des travaux : 01/07/2017) : 2017/2019

Projets pressentis :

Mesure 10

- Réalisation des itinéraires cyclables « Indre à Vélo » et « St Jacques à Vélo » (jalonnement, stationnement, communication...) sur les 3 Communautés de Communes (CDC La Châtre Ste Sévère / CDC du Val de Bouzanne / CDC de la Marche Berrichonne)
- Itinéraire « St Jacques à vélo » - aménagement d'un point d'eau et toilettes à Neuvy Saint Sépulchre (Commune de Neuvy Saint Sépulchre)

Mesure 14

- Développement de la Maison Jour de Fête à Ste Sévère sur Indre (CDC La Châtre Ste Sévère)
- Mise en valeur des Fresques de l'Eglise de Vic (CDC La Châtre Ste Sévère)

Tourisme à vélo

Sens de l'action régionale	<p>En cohérence avec la stratégie régionale 2016 - 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Devenir une Région leader du tourisme à vélo au niveau européen - Aménager, équiper et développer 2 000 km supplémentaires d'itinéraires cyclables pour découvrir et révéler les territoires traversés, en s'appuyant sur les 10 véloroutes structurantes et un réseau structuré de boucles vélo touristiques sur les territoires - Equiper et mettre en tourisme les véloroutes
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Association en amont et au suivi du projet de la direction du tourisme du Conseil régional. • Etude par un bureau d'étude expert démontrant la pertinence touristique des parcours et décrivant les moyens mis en œuvre pour leur entretien et leur exploitation touristique dans le cadre du projet cyclotouristique régional.
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes stratégiques de type « Pays ou Agglo à vélo », selon le cahier des charges régional • Dépenses liées à l'aménagement des itinéraires découlant de l'étude <u>préalable</u> : des études et acquisitions foncières à la signalétique • Aménagements de services connexes aux itinéraires : aires de repos ou de services vélos (stationnements vélo, stations de recharge de vélos électriques alimentées en énergie renouvelable, points d'eau, consignes bagages, stations de gonflage et de réparation autonomes, toilettes...), équipements des sites touristiques labellisés ou en vue d'une labellisation « Accueil Vélo » <p>supports de communication et de promotion dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique à l'échelle de l'itinéraire ou du réseau de boucles aménagé</p>
Maitres d'ouvrage	<p>- <u>Itinéraires Pays / Agglo à vélo</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Etude de faisabilité : EPCI / PETR / Syndicat de Pays ⇒ Aménagements des itinéraires : EPCI/PETR et Syndicat de Pays ⇒ Support de communication et de promotion : EPCI / PETR / Syndicat de Pays / regroupement d'EPCI / Office de tourisme <p>- <u>Aménagements connexes aux itinéraires</u>: Collectivités, EPCI, PETR, Syndicats, communes, propriétaires ou gestionnaires privés de sites touristiques situés sur les itinéraires vélos</p>
Financement régional	<p>Taux d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des itinéraires : 40% des dépenses d'investissement - 50% dans le cas d'une véloroute prioritaire (en l'absence d'autre financement régional) • Aménagements connexes : MOA publics : 40%, MOA privés : 25% • Etudes de type « Pays/Agglo à vélo » : 80% • Support de communication et de promotion : 50 % <p>Subvention minimum 2 000 €</p> <p>Dans le cas d'un projet porté par une structure privée, l'aide régionale est définie au cas par cas, dans le respect des règles européennes en matière d'aides d'Etat, et plafonnée à 30 000 €.</p>
Modalités	<p>Les maitres d'ouvrage se conformeront aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guide technique d'aménagement du Schéma régional des Véloroutes - Guide de la signalisation cyclotouristique - Préconisations sur la conception des supports de communication - Référentiels « Accueil Vélo » (hébergeurs, loueurs de vélos, sites de visite, OT, réparateurs)
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'emplois créés • Nombre d'heures travaillées en insertion et nombre total d'heures travaillées • Linéaires cyclotouristiques aménagés en nb de kilomètres

Tourisme à vélo : valorisation du patrimoine naturel et paysager sur l'itinéraire Indre à vélo

CADRE SPECIFIQUE

Contexte	La vallée de l'Indre parcourue par le tracé Indre à Vélo bénéficie d'une diversité paysagère et biologique particulièrement riche qu'il convient de valoriser et de protéger. La biodiversité et les milieux naturels et paysagers préservés contribuent à l'attractivité touristique du territoire. Il apparaît donc essentiel de pouvoir conforter ces ressources naturelles qu'elles soient patrimoniales ou ordinaires et de les valoriser au travers d'une stratégie touristique globale associée ici à la circulation douce, mais également à l'art de vivre, et constituer ainsi un ensemble cohérent et complémentaire à l'offre reposant sur le patrimoine culturel et vernaculaire.
Sens de l'action régionale	En cohérence avec les ambitions de la « Stratégie Régionale du Tourisme Durable 2011/2015 » notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Faire de la région Centre une destination de tourisme durable • Affirmer un positionnement "nature et culture" • Devenir la 1^{ère} région française de tourisme à vélo
Prérequis	Association en amont et au suivi du projet de la Direction du Tourisme du Conseil régional
Contenu	<p>1/ La réalisation d'une étude permettant d'apporter des éléments de connaissance et de compréhension du paysage, des milieux naturels et de la flore et de la faune qui s'y épanouissent aux visiteurs et résidents parcourant l'Indre à Vélo. Cette phase d'étude comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> o La coordination et mise en réseau des acteurs o L'étude du patrimoine naturel et paysager en tant que telle : <ul style="list-style-type: none"> o Mise en œuvre d'un protocole d'étude adapté du patrimoine naturel du tracé. o Etude bibliographique des zonages de protection et des données naturalistes sur l'ensemble du tracé. o Echelonnage du tracé avec point d'arrêt tous les 5 km en moyenne. o Etude et relevés floristiques et faunistiques de terrain sur les points d'arrêt identifiés. Nota : les espèces mises en évidence le seront de par leur caractère typique de la vallée alluviale, leur intérêt patrimonial et/ou pédagogique. o Constitution d'une base iconographique o L'élaboration d'un document de restitution de l'étude avec une visée pédagogique et touristique afin d'en faciliter l'exploitation ultérieure, sous forme de fiches descriptives et illustrées de chaque « station » étudiée, l'ensemble de ces fiches pouvant constituer un livret complet (fiches disponibles en langue anglaise). <p>2/ La mise en tourisme : L'exploitation des éléments de connaissance et de compréhension du paysage, des milieux naturels et de la flore et de la faune, relevés lors de l'étude, afin de compléter la mise en tourisme du tracé de l'Indre à Vélo, à travers un fil conducteur scénarisé ludique (modalités précises à établir par le maître d'ouvrage à l'issue de l'étude) : Totem support d'information et de signalétique sur chaque station, logotype, information complète numérisée accessible par système de QR code ou flash code disposé sur totem, téléchargement des fiches etc...</p>

Maîtres d'ouvrage	- Pays de La Châtre en Berry ou autre Pays concerné	
Financement régional	En fonction des composantes de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - Volet stratégique : 80% - Volet animation / communication : 50 % - Volet mise en tourisme : financement au cas par cas selon la nature des opérations 	
Indicateurs d'évaluation	INDICATEURS TRANSVERSAUX <ul style="list-style-type: none"> • Nb d'emplois créés • Nb d'emplois confortés • Nb d'Ha artificialisés 	

Itinérance touristique équestre

Régime d'aide	L'aide régionale aux exploitants agricoles s'inscrit dans le régime cadre notifié SA 39618 « aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire » du 19 février 2015
Sens de l'action régionale	Faire émerger et construire une offre de tourisme équestre homogène bénéficiant d'une chaîne de services et d'équipements qualifiés, respectueuse des normes nationales promues par la FFE et lisible à l'échelle régionale à l'instar du tourisme à vélo, en : <ul style="list-style-type: none"> o initiant et développant l'itinérance touristique avec équidés (cheval, attelage, âne bête) prioritairement sur les territoires touristiques volontaristes et sur les itinéraires prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> • Les 2 routes équestres européennes de d'Artagnan (45, 41, 37, 36) • L'axe équestre solognot reliant Chambord à Sancerre o développant un réseau de parcours équestres vitrines en partenariat avec les centres équestres de proximité qualifiés « tourisme » ou mobilisables sur cette filière, et les prestataires touristiques
Prérequis	Association en amont et au suivi du projet de la direction du tourisme du Conseil régional.
Contenu	<p><u>1) Etudes et aménagement des itinéraires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses liées à l'aménagement des itinéraires, des études et acquisitions foncières à la signalétique • Dépenses liées à l'aménagement de points d'accueil : halte pique-nique, aire d'arrêt (avec longe ou barre d'attache, clôture ...) ... <p>2) supports de communication et de promotion</p> <p><u>3) Aménagement et équipement des structures professionnelles équestres labellisées ou en vue d'une labellisation:</u> accueil, hébergements des équidés intérieurs ou extérieurs, équipements et matériels liés à l'activité randonnée</p>
Maîtres d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Itinéraires et équipements des cheminements</u> : EPCI/PETR, Syndicats de Pays, communes • <u>Supports de communication et promotion a minima à l'échelle du de l'itinéraire / du réseau de parcours équestres</u> : EPCI/PETR, Syndicats de Pays, Office de tourisme • <u>Aménagements des structures professionnelles équestres</u> : entreprises ou exploitations agricoles, communes, EPCI, associations
Financement régional	<p>1/ Itinéraires: 40%</p> <p>2/ Support de communication et promotion : 50 %</p> <p>3/ Aménagement et équipement des structures professionnelles équestres:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 25 %, porté à 35 % pour un agriculteur nouvel installé (moins de 5 ans) - 35% associations et collectivités <p>Subvention minimum 2 000 €</p> <p>Pour les projets privés : subvention plafonnée à 30 000 €, portée à 100 000 €, au cas par cas sur décision de la Région, pour une maîtrise d'ouvrage collective ou dans le cas d'un projet au rayonnement touristique avéré.</p>
Modalités	<p>Respect du référentiel qualité de développement et de numérisation des itinéraires équestres FFE</p> <p>Structures équestres : labels FFE Centre de tourisme équestre ou Cheval étape</p>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'emplois créés • Nombre d'heures travaillées en insertion et nombre total d'heures travaillées • Nb d'Ha artificialisés • Linéaires d'itinéraires équestres qualifiés en km

Sites touristiques et lieux d'information touristique

Régimes d'aide	<p>Si l'opération entre dans le champ des aides d'Etat, application du régime d'aide le plus adapté</p> <ul style="list-style-type: none"> • régime d'aides n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> • régime d'aides n° SA.39252 relatif aux aides en faveur des aides à finalité régionale <p>ou</p> <p>à défaut, régime de De minimis ou régime notifié, conformément au règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE)</p>
Sens de l'action régionale	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser un accueil touristique de qualité à l'échelle de destinations pertinentes - Maintenir et créer des emplois non délocalisables - Renforcer l'attractivité des sites patrimoniaux naturels et culturels en misant sur la qualité, l'innovation, la diversification des activités et des produits
Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> • Associer la Direction du Tourisme du Conseil régional en amont de la définition du projet (et le cas échéant, Direction de la Culture)
Contenu	<p><u>Pour les sites touristiques (lieux de visite, espaces naturels, et sites de loisirs de plein air) :</u> Etudes stratégiques et de faisabilité, aménagements et investissements pour l'accueil des clientèles touristiques et la qualité des prestations, scénographie, outils de médiation, outils de communication</p> <p><u>Pour les lieux d'information touristique :</u> Etudes stratégiques, aménagements de locaux, développement de supports de communication et acquisition de matériels numériques</p>
Maîtres d'ouvrage	<p>Sites touristiques : EPCI, PETR, Syndicats de pays, propriétaires privés, associations, communes</p> <p>Lieux d'information touristique : EPCI, PETR, Office de tourisme, EPIC, association</p>
Financement régional	<p>25 % pour les investissements 50 % pour les études stratégiques et la communication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subvention minimum 2 000 € • Dans le cas d'un projet porté par une structure privée, l'aide régionale est définie au cas par cas, dans le respect des règles européennes en matière d'aides d'Etat, et plafonnée à 30 000 €. • Le plafond d'aide régionale peut être porté, exceptionnellement, à 100 000 € dans le cas d'un projet au rayonnement avéré. <p>Pour les projets publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Les équipements liés à l'installation d'une géothermie sur sonde verticale peuvent bénéficier d'un financement spécifique au titre de la fiche 36-4. ❖ possibilité de majoration de taux de 10 points dans un des cas suivants (non cumulatifs) : <ul style="list-style-type: none"> o système de chauffage utilisant majoritairement le bois, o ou bâtiment présentant une très faible consommation d'énergie (à minima passif ou énergie positive pour le neuf, classe énergétique A en rénovation), o ou bâtiment intégrant une masse significative de matériaux biosourcés (végétal ou animal)



Modalités	<p><u>Pour les sites touristiques (lieux de visite et de plein air) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude de faisabilité économique et touristique pour tout projet de création - Labellisation « accueil vélo » obligatoire pour les sites situés à moins de 5 km d'un itinéraire touristique cyclable balisé <p><u>Pour les lieux d'information touristique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutualisation des structures d'accueil et d'information touristique à l'échelle d'une destination touristique reconnue (présentation de la stratégie commune et de la mutualisation des moyens) - Classement national (après l'opération) - Sur les outils et supports de communication, la Région se prononcera au cas par cas sur présentation des opérations en amont <p><u>Pour tout projet immobilier</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aide régionale pour les projets de réhabilitation de bâtiments est conditionnée à l'atteinte de l'étiquette énergétique B ; à défaut gain de 100 Kwh/m²/an conjugué à l'atteinte de la classe énergétique C après travaux - Tout projet public dont le coût total est supérieur à 500 000 € HT doit prévoir une clause d'insertion ou appel à une entreprise d'insertion représentant a minima 5% des heures travaillées
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nb d'emplois créés • Nombre d'heures travaillées en insertion et nombre total d'heures travaillées • Nb d'Ha artificialisés